

### **Dissolution du Syndicat Intercommunal de Transport Scolaire Sud Loire Lac :**

Monsieur Le Maire rappelle que dans le cadre de la rationalisation des structures des collectivités locales le SITS est appelé à disparaître. Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur cette dissolution. La compétence transport scolaire sera reprise par la communauté de communes de Machecoul ; une convention sera établie entre la CCM et la commune ; la CCM reprendra l'actif et le passif du SITS. Ce transfert se fera au 01/01/2016. Après en avoir délibéré, sur proposition de Monsieur Le Maire, Le conseil municipal, à l'unanimité, décide : **D'APPROUVER** la dissolution du Syndicat Intercommunal de Transports Sud Loire Lac au 31 décembre 2015 ; **D'APPROUVER** la désignation de la Communauté de Communes de la Région de Machecoul comme « chef » de file pour la compétence transports scolaires ; **D'APPROUVER** la signature d'une convention entre les Communes et la Communauté de Communes de la Région de Machecoul « chef de file » ; **D'APPROUVER** le transfert de l'ensemble de l'actif et du passif à la Communauté de Communes de la Région de Machecoul « chef de file » ; **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à ce dossier.

### **Création d'un livre : « Patrimoine Historique de Saint-Même-le-Tenu »**

Monsieur Le Maire rappelle que Monsieur Michel Béranger, ancien Tenumémois habitant Machecoul, s'est lancé depuis plusieurs années dans la création d'un livre sur notre commune. Celui-ci a pu effectuer de nombreuses recherches qui composent un début d'ouvrage. Afin d'aider à la réalisation du livre, la municipalité sollicite l'aide d'un professionnel. Pour ce faire 2 devis ont été établis par des écrivains professionnels pour la relecture – correction – réécriture – mise en page – couverture et dos – aide à l'édition des écrits de M. Béranger. Le premier devis de Mireille Loquais d'un montant de 5 385,50€ et un second de Cindy Letourneur « Les mots de Retz » d'un montant de 2 875,00€ TTC.

Après en avoir délibéré, sur proposition de Monsieur Le Maire, Le conseil municipal, à l'unanimité, décide **D'ACCEPTER** la création du livre « Patrimoine Historique de Saint-Même-le-Tenu » et de **RETENIR** le devis de Cindy Letourneur « Les mots de Retz » d'un montant de 2 875,00€ TTC. **DE PRÉCISER** que la maquette du livre sera propriété de la municipalité. Le conseil municipal demande un premier devis estimatif des coûts d'édition.

### **Réparation de l'horloge de l'église :**

Monsieur le Maire rappelle que l'horloge de notre église sonnait l'heure mais les aiguilles restaient fixes. Suite à ce dysfonctionnement l'entreprise Alain Macé, titulaire du contrat de maintenance de l'horloge a été sollicitée pour la réparation de l'horloge. Ce dernier a précisé que c'était à cause du tableau de commande de l'horloge et a proposé un devis de 1 725,00€ pour le changer.

Vu le montant de ce devis Monsieur le Maire a demandé d'autres devis comparatifs. Mercredi 09 septembre 2015 une entreprise Bodet venue sur place a constaté qu'il s'agissait simplement d'un problème de programmation, celle-ci l'a réglé immédiatement et de façon gracieuse : l'horloge fonctionne. Un courrier a été envoyé à l'entreprise Macé.

### **Assainissement : Rapport Annuel :**

Vu l'article D 2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur Le Maire Madame Joëlle THABARD déléguée de la commune au Syndicat d'eau présente le rapport annuel sur l'assainissement pour l'année 2014.

Après en avoir délibéré, sur proposition de Monsieur Le Maire, Le conseil municipal, à l'unanimité, décide : **DE PRÉCISER** que les efforts doivent être poursuivis afin de réduire les eaux parasites arrivant à la station d'épuration. **D'APPROUVER** le rapport annuel sur le service assainissement 2014.

## Eau Potable : Rapport Annuel :

Vu l'article D2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Considérant que le rapport sur le prix et la qualité du service d'eau potable, adopté par le comité syndical, doit être présenté au Conseil Municipal avant le 31 Décembre 2014,  
Madame Joëlle THABARD déléguée de la commune au Syndicat d'eau présente le rapport annuel sur l'eau pour l'année 2014.

Après en avoir délibéré, sur proposition de Monsieur Le Maire, Le conseil municipal, à l'unanimité, décide : **D'APPROUVER** le rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau potable 2014,

## Réaménagement du parking de la Mairie : passage caméra et hydrocurage des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales :

Monsieur Le Maire rappelle au conseil municipal que la municipalité à pour projet le réaménagement du parking de la Place de la Mairie.

Avant d'entreprendre les travaux, il convient de connaître l'état du réseau des eaux usées et d'eaux pluviales afin de définir au plus juste les travaux à effectuer.

Monsieur Denis Morineau présente les 2 devis pour le passage caméra et hydro curage ces réseaux :  
Entreprise Technilab pour 950,00€H.T. soit 1 140,00€T.T.C.  
Entreprise ABC44 pour 780,00€H.T. soit 936,00€T.T.C.

Après en avoir délibéré, sur proposition de Monsieur Le Maire, Le conseil municipal, à l'unanimité, décide: **DE FAIRE** Les travaux d'inspection caméra et d'hydrocurage du système d'eaux usées et d'eaux pluviales du parking situé place de la mairie. **DE RETENIR** le devis de l'entreprise ABC44 pour 780,00€H.T. soit 936,00€T.T.C. **D'AUTORISER** Monsieur Le Maire à signer les devis avec l'entreprise retenue. **DE CHARGER** Monsieur Le Maire des formalités relatives à ce dossier.

## Questions diverses

A/ rentrées scolaire. Avec 58 élèves l'école publique la Genette a vue l'ouverture d'une troisième classe avec l'arrivée d'une nouvelle institutrice. Les effectifs sont les suivants : Maternelle : 23 enfants ; CP – CE1 : 14 enfants ; CE2 – CM2 : 21 enfants.

Après un contact avec l'école Saint Louis il a été décidé que la salle de motricité de l'école la Genette serait utilisée aussi par l'école Saint Louis, l'accueil Périscolaire et durant les TAP. Le conseil se félicite de la bonne entente entre les deux écoles mais il ne sera plus possible de libérer cette salle pour les associations pendant l'année scolaire.

B/ Compte rendu commune nouvelle : La population est invitée le 25 septembre 2015 à la salle Vallée du Tenu à 20H30 pour une réunion concernant un rapprochement entre la commune de Saint-Même-le-Tenu et Machecoul. Un flyer informatif sera distribué dans les boîtes aux lettres en plus de l'information par voie de presse.

C/ Personnel : nous souhaitons la bienvenue à Amandine Rousseau qui remplace Marina Boursier durant son congé maternité pour l'accueil périscolaire et la cantine.

D/ Rideaux salle de sport : Pour des raisons de normes de sécurité une facture supplémentaire de 252€ sera à prévoir pour les rideaux. En effet, une modification est a apporté afin de pouvoir ouvrir les fenêtres de désenfumage.

E/ Café du port : Maître Berthin, notaire à Machecoul, s'occupe de ce dossier. Les candidats à la reprise du Café du Port doivent se rapprocher de son étude.

F/ Vitesse excessive Moulin de la Roche : une commission de voirie sera invitée à se réunir pour ce sujet et pour une mise à jour des panneaux de village.

G/ Aire de covoiturage sur la place du Port : les premiers panneaux sont installés.